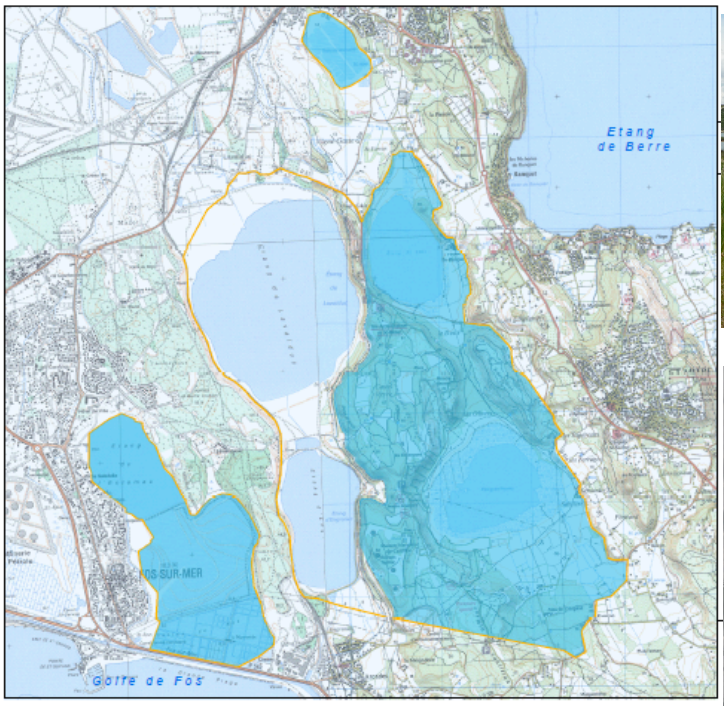
DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000
FR9312015 « Étangs entre Istres et Fos »
Directive Oiseaux

NOTE DE SYNTHESE GLOBALE

janvier 2012

Document validé lors du Comité de Pilotage du 22 mars 2012

Etapes	Dates
Réunion COPIL 1 pour son installation officielle et désignation opérateur (signature convention cadre pour 2 ans)	18 mars 2009
Mise à disposition du CSRPN du Tome 1 "Diagnostic, enjeux et objectifs" (date mise en ligne extranet)	28 mars 2011
Présentation en groupe de travail CSRPN du Tome 1 "Diagnostic, enjeux et objectifs"	19 avril 2011
Validation scientifique du Tome 1 - date signature attestation par rapporteur scientifique	
Réunion COPIL 2 pour la validation de la partie "Diagnostic, enjeux et objectifs"	09 juin 2011
Groupe de travail : débat sur les grands axes du plan d'action (mesures de gestion)	oct./nov. 2011
Réunion COPIL 4 pour la validation du Tome 2 "Plan d'action" et validation du DOCOB final	22 mars 2012
Approbation DOCOB (date de l'arrêté préfectoral)	







1. Présentation générale de Natura 2000

1.1. Le réseau écologique européen Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.
Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

1.2. Fiche d'identité du site Natura 2000

Nom officiel du site Natura 2000 : ETANGS ENTRE ISTRES ET FOS

Date de l'arrêté de la ZPS : 03 mars 2006

Désigné au titre de la Directive Oiseaux : oui

Désigné au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore 92/43/CEE : non

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 9312015

Localisation du site Natura 2000 : Provence Alpes Côte d'Azur, Bouches-du-Rhône (13)

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 : 1225 ha

Préfet coordinateur : Bouches-du-Rhône

Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du DOCOB : M. CHARROUX Gaby, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues

Opérateur : Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues

Prestataire technique (inventaire et cartographie avifaune) : NATURALIA, LPO PACA

2. Enjeux & Objectifs de conservation

5.1. Les enjeux de conservation

A l'instar de la plupart des zones humides littorales méditerranéennes, les étangs intérieurs constituent un attrait singulier pour divers cortèges d'oiseaux (reproducteur, hivernant et migrateur) liés aux lagunes et aux milieux salants littoraux.
Ces habitats, de par leur position géographique, sont particulièrement sensibles à l'anthropisation importante que connaissent les zones côtières méditerranéennes. Bien que, localement, des initiatives gestionnaires contribuent à limiter la destruction/dégradation de ces habitats, les aménagements connexes tendent à fragiliser et fragmenter les flux biologiques existants.
Ce constat est tout à fait applicable au secteur des Etangs Intérieurs. En effet, bien que situé à l'interface de deux grandes entités naturelles (delta du Rhône à l'ouest et bassin de l'étang de Berre à l'est), ce site Natura 2000 s'inscrit dans un contexte industriel particulièrement dynamique et gourmand en espace naturel. En marge immédiate de l'actuel périmètre Natura 2000, l'urbanisation résidentielle des communes limitrophes est également un facteur notable de réduction d'habitats naturels ou agricoles.

L'état de conservation écologique des trois entités qui caractérisent le périmètre Natura 2000 est largement dépendant :

- de la maîtrise foncière et de l'application de modalités de gestion en faveur de la biodiversité,
- du trait d'histoire de vie (activités humaines passées vectrices de pollution),
- des activités actuelles vectrices de pollution (sous-dimensionnement des STEP,…).

Un enjeu est défini par « ce que l'on risque de gagner ou de perdre » (dictionnaire Larousse).
L'enjeu de conservation résulte du croisement de deux paramètres, aux échelles locales et globales :

- la valeur patrimoniale de l'espèce
- les risques

➢ Enjeux ornithologiques

L'analyse écologique met en évidence cinq espèces à très fort enjeu de conservation : le Héron pourpré, l'Avocette élégante, la Sterne naine, la Talève sultane et le Blongios nain.
A elles cinq, ces espèces mettent en lumière les enjeux et les axes de conservation qui devront être suivis. Trois espèces sont liées aux marais doux à roselière et deux espèces inféodées aux marais salants.
Ces informations sont synthétisées dans le tableau ci-dessous qui présente la hiérarchisation des espèces de la ZPS selon leur enjeu local de conservation.

Espèce prioritaire (à très fort enjeu de conservation)	Espèce à fort enjeu de conservation	Espèce à enjeu de conservation modérée	Espèce à enjeu de conservation faible
Héron pourpré	Lusciniole à moustaches	Crabier chevelu	Martin-pêcheur d'Europe
Blongios nain	Gravelot à collier interrompu	Butor étoilé	Pipit rousseline
Avocette élégante	Echasse blanche	Grand-duc d'Europe	Fuligule nyroca
Sterne naine	Goéland railleur	Oedicnème criard	Circaète Jean-le-blanc
Talève Sultane	Mouette mélanocéphale	Engoulevent d'Europe	Busard Saint-Martin
	Sterne pierregarin	Busard des roseaux	Alouette lulu
	Rousserolle turdoïde	Grande Aigrette	Milan noir
	Fuligule morillon	Aigrette garzette	Balbuzard pêcheur
	Huitrier pie	Bihoreau gris	Marouette ponctuée
	Mouette rieuse	Flamant rose	Fauvette pitchou
	Nette rousse	Sterne caugek	Outarde canepetière
	Grèbe à cou noir	Canard chipeau	Chevalier sylvain
	Tadorne de Belon	Héron cendré	Epervier d'Europe
	Chevalier gambette	Fuligule milouin	Chevalier guignette
		Coucou geai	Canard souchet
		Grèbe huppé	Sarcelle d'hiver
		Grèbe castagneux	Canard siffleur
		Chevêche d'Athéna	Canard colvert
		Rousserolle effarvatte	Sarcelle d'été
			Héron garde-boeufs
			Petit Gravelot
			Cygne tuberculé
			Faucon hobereau
			Faucon crécerelle
			Foulque macroule
			Harle huppé
			Petit-duc scops
			Grand Cormoran
			Râle d'eau
			Rémiz penduline
			Panure à moustaches
			Cisticole des joncs
			Hirondelle rustique

Tableau 1 : Enjeux ornithologiques de conservation hiérarchisés

➢ Enjeux liés aux habitats d'espèces

A l'issue des inventaires ornithologiques de 2009/2010, il apparait une spatialisation des enjeux de concentration des espèces d'intérêt communautaire.

La prise en compte des facteurs de menace sur les habitats d'espèces permet d'affiner la hiérarchisation des enjeux de conservation.

Le tableau ci-dessous correspond à la matrice de croisement pour évaluer l'enjeu de conservation local. La colonne avifaune patrimoniale met en exergue la valeur patrimoniale de l'entité territoriale. Les facteurs de menace actuels et futurs ont été hiérarchisés, du plus au moins impactant, en fonction de leur influence sur le milieu.

Habitat d'espèces par entité territoriale	Couverture sur le site	Avifaune patrimoniale issue du FSD	Facteurs de menace hiérarchisés		Enjeu de conservation
			actuels	futurs	
Habitats aquatiques					
Marais maritime					
Salins de Fos	62,8 ha	10 espèces nicheuses dont 4 DOI Intérêt migratoire et d'hivernage	Gestion hydraulique Dérangement	Artificialisation du milieu Destruction des roselières Qualité des eaux	Très fort
Lagune littorale					
Etang de l'Estomac	189,6 ha	8 espèces nicheuses dont 5 DOI Intérêt migratoire et d'hivernage	Gestion hydraulique Dérangement	Artificialisation du milieu Qualité des eaux Destruction des roselières	Très fort
Marais intérieur					
Etang du Pourra	146,7 ha	21 espèces nicheuses dont 6 DOI Intérêt migratoire et d'hivernage	Gestion hydraulique Dérangement	Artificialisation du milieu Qualité des eaux Destruction des roselières	Très fort
Ancienne saline de Rassuen Marais intérieur	33,5 ha	11 espèces nicheuses dont 1 DOI	Qualité des eaux Dérangement Gestion hydraulique	Comblement Atterrissement des roselières	Modéré
Plan d'eau					
Etang de Citis (et prairies attenantes)	66,4 ha (76,5 ha)	9 espèces nicheuses dont 1 DOI Intérêt migratoire et d'hivernage	Dérangement	Destruction des roselières Maitrise foncière Gestion hydraulique Qualité des eaux	Fort
Lavalduc et Engrenier (et berges)	459 ha (119 ha)	5 espèces nicheuses dont 4 DOI	Qualité des eaux Artificialisation des berges Pollution (Plan d'Aren)	Maîtrise foncière Qualité des eaux	Modéré
Habitats agricoles					
Plan Fossan	227,4 ha	4 espèces nicheuses dont 1 DOI (potentielle) intérêt zone alimentation	Intensification des pratiques agricoles Conversion vers autres habitats (bâti, culture)	Intensification des pratiques agricoles Déprise agricole et pastorale	Modéré
Habitats forestiers, semi-ouverts et ouverts					
Castillon	453,6 ha	5 espèces nicheuses dont 3 DOI	Travaux en période de reproduction Fermeture des milieux	Fermeture des milieux	Faible

Tableau 2 : Matrice de croisement qualifiant les enjeux de conservation liés aux habitats d'espèces

Les objectifs de gestion opérationnels sont le moyen de maintenir les enjeux écologiques identifiés sur le site des étangs. Ils répondent aux objectifs de conservation majeurs, à savoir :

OC1 - Maintenir et/ou restaurer les marais intérieurs et plan d'eau
OC2 - Maintenir et/ou restaurer les marais salants et la lagune littorale
OC3 - Maintenir et/ou préserver les zones agricoles

code	intitulé
OG1	Conserver le rôle fonctionnel des écotones
OG2	Favoriser l'hétérogénéité des habitats terrestres adjacents aux zones humides (systèmes prairiaux, haies, fruticées)
OG 3	Maintenir voire augmenter les capacités d'accueil du Héron pourpré au nord du Pourra
OG 4	Maintenir voire augmenter les capacités d'accueil du Blongios nain et fauvettes paludicoles dans les roselières du Pourra et Rassuen
OG 5	Maintenir les conditions écologiques (disponibilité alimentaire, niveau d'eau …) favorable à l'hivernage des Anatidés
OG 6	Concilier les activités humaines (hors chasse) avec les enjeux de conservation
OG 7	Concilier les activités de chasse avec les stationnements hivernaux de canards (remises)
OG 8	Maintenir les habitats de reproduction d'espèces steppiques (coucou geai, œdicnème criard)
OG 9	Amorcer une réflexion sur le devenir de la ligne THT des salins de Fos (enfouissement)
OG 10	Maintenir dans un état de conservation favorable les roselières sur l'étang de l'Estomac Nord et à l'ouest de l'étang de l'Estomac sud (zone de partènements à résurgence d'eau douce)
OG 11	Maintenir voire augmenter la capacité d'accueil de l'Avocette élégante, la Sterne pierregarin, l'Echasse blanche, le Gravelot à collier interrompu, l'Huitrier pie sur les tables salantes des anciens salins de Fos
OG 12	Maintenir voire augmenter la capacité d'accueil de la Sterne pierregarin, la Sterne naine, l'Echasse blanche, l'Avocette élégante, le Pipit rousseline, la Mouette rieuse sur l'étang de l'Estomac sud
OG 13	Favoriser les espèces des milieux ouverts (Outarde canepetière, Œdicnème criard)
OG 14	Favoriser les espèces des haies agricoles (Chevêche d'Athéna, Huppe fasciée, Petit duc scops)
OG 15	Améliorer la fonctionnalité écologique dans le système agricole
OG 16	Mettre en cohérence les plans d'aménagement avec les enjeux écologiques

3. Programme d'actions

Le programme d'actions liste les propositions de mesure de gestion de toute nature permettant d'atteindre les objectifs de conservation retenus à l'issue de la phase de diagnostic et en tenant compte de l'état de conservation des habitats et des espèces et des enjeux du site Natura 2000.

Différentes catégories de mesures s'offrent au futur animateur du site pour mettre en œuvre les actions de gestions :

- les mesures contractuelles : les contrats Natura 2000 agricole, forestier et non agricole-non forestier,
- les mesures non contractuelles : étude et suivi, protection, gestion
- la Charte Natura 2000 (code de bonnes pratiques),

Les mesures contractuelles sont financées en partie par l'Europe et les Ministères.

Les actions de gestion proposées sont organisées en opérations de gestion.

Les actions relevant du champ d'action de Natura 2000 (contrat Natura 2000) font l'objet d'un cahier des charges type qui devra être complété au moment de la contractualisation.

Ci-dessous figure la liste des opérations déclinées en actions, leur niveau de priorité ainsi que le dispositif de mise en œuvre associé.

code		intitulé	priorité	dispositif
GEH1	Assurer une gestion hydraulique du site compatible avec les exigences écologiques des espèces et des habitats		1	
	GEH1.1	Etude du fonctionnement hydraulique		NC
	GEH1.2	Définition d'un plan de gestion hydrologique		NC
	GEH1.3	Assurer la gestion et le suivi hydrologique		CN2000
	GEH1.4	Entretenir les ouvrages hydrauliques		CN2000
	GEH1.5	Entretenir les canaux et les fossés dans les zones humides		CN2000
GEH2	Amélioration et suivi du potentiel d'accueil des laro-limicoles		1	
	GEH2.1	Création, restauration de site de nidification des laro-limicoles Gestion des niveaux d'eau = GEH1.3		CN2000
	GEH2.2	Suivre les oiseaux d'intérêts communautaires concernés = ETU1.1		étude&suivi
GEH3	Gérer les roselières de manière favorable à la nidification des oiseaux		1	
	GEH3.1	Assurer le suivi des roselières (diagnostic et fonctionnalité) = ETU1.2		étude&suivi
	GEH3.2	Contrôler la progression des hélophytes		CN2000
	GEH3.3	Entretien de la végétation des berges Gestion des niveaux d'eau = GEH1.3		CN2000
GEH4	Conserver les fourrés à Tamaris favorables à la nidification des ardéidés arboricoles		2	
	GEH4.2	Entretien de la ceinture de Tamaris		CN2000
GEH5	Assurer les conditions favorables pour l'hivernage des oiseaux d'eau		2	
	GEH5.1	Suivi de l'exercice de la chasse Gestion des niveaux d'eau = GEH1.3		NC
	GEH5.2	Maintenir un plan d'eau non dérangé		NC
	GEH5.3	Suivre les oiseaux hivernants = ETU1.1		étude&suivi
GEH6	Élaboration et mise en place d'un plan de gestion agro-pastoral		2	
	GEH6.1	Etablir une convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture		NC
	GEH6.2	Pâturage adapté des parcours et prairies en zone agricole		CN2000
	GEH6.3	Restauration de milieux ouverts et entretien par le pâturage extensif		CN2000
	GEH6.4	Entretien de milieux ouverts par une gestion pastorale adaptée		CN2000
GEH7	Mettre en place une gestion agricole en faveur de l'avifaune		2	
	GEH7.1a	Maintien des éléments linéaires du paysage favorable à l'avifaune patrimoniale		CN2000
	GEH7.1b	Conservation des haies alignement d'arbres et arbres isolés favorables à l'avifaune patrimoniale		CN2000
	GEH7.2	Entretien des canaux et roubines d'irrigation et de drainage		CN2000
	GEH7.3	Encourager la réduction des intrants chimiques agricoles		CN2000
	GEH7.4	Maintenir et développer des enherbements dans et autour des parcelles agricoles		CN2000
GEH8	Maintenir une mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts autour des zones humides de la ZPS		3	
	GEH8.1	Fauche d'entretien des prairies, pelouses ou landes		CN2000
	GEH8.2	Entretien des milieux ouverts et semi-ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger		CN2000
	GEH8.3	Conserver des vieux arbres et arbres morts favorables aux espèces cavicoles et rapaces forestiers		CN2000

GEH9	Lutter contre les espèces envahissantes		3	
	GEH9.1	Réaliser une étude complémentaire sur les espèces végétales envahissantes		NC
	GEH9.2	Eradiquer et contrôler la Jussie sur l'étang du Pourra et Citis et les canaux connexes de l'ensemble de la ZPS		CN2000
	GEH9.3	Mettre en place des actions et de contrôle de lutte contre le Baccharis		CN2000
	GEH9.4	Mettre en place des actions et de contrôle de lutte contre l'Herbe de la Pampa		CN2000
GEH.10	Réduire l'impact des lignes électriques sur l'avifaune		3	
	GEH10.1	Equipement des lignes électriques		CN2000
	GEH10.2	Gestion adaptée des travaux d'entretien de la végétation sous l'emprise des lignes		CN2000
	GEH10.3	Assurer un suivi régulier des cas de mortalité aviaire aux pieds des lignes		étude&suivi
	GEH10.4	Etudier les possibilités d'enfouissement des HT et THT (salins de Fos, Pourra etc….)		NC
GEH.11	Améliorer la qualité de l'eau		1	NC
ACT1	Organiser la fréquentation pour assurer la tranquillité des espèces et la préservation des habitats d'espèces		1	
	ACT1.1	Elaborer et mettre en place une politique de gestion des activités de nature au niveau du site		
	ACT1.2	Mise en défens de site à fort enjeux de conservation		CN2000
	ACT1.3	Mise en place d'ouvrages de franchissement temporaires		CN2000
	ACT1.4	Informer les visiteurs des enjeux écologiques du site par la pose de panneaux		CN2000
	ACT1.5	Assurer un suivi de la fréquentation		étude&suivi
ACT2	Réaliser un suivi des usages en concertation avec les acteurs		2	animation
	ACT2.1	Partager les connaissances relatives au suivi des activités de démoustication		
	ACT2.2	Améliorer les connaissances sur la gestion du réseau de pipelines		
	ACT2.3	Encourager la concertation sur la gestion du réseau de transport d'électricité		
	ACT2.4	Améliorer les connaissances sur la gestion du réseau routier		
	ACT2.5	Impliquer les acteurs cynégétiques dans la gestion conservatoire du site		
COM1	Mener des actions de communication et d'information auprès des acteurs locaux (professionnels, élus, ayants-droits…)		2	
	COM1.1	Elaboration et diffusion des supports d'information		NC
	COM1.2	Formation destinée aux agents de la communication		NC
	COM1.3	Sensibiliser par le biais de balade ornithologique		NC
	COM1.4	Informer les visiteurs des enjeux écologiques du site par la pose de panneaux		CN2000
COM2	Développer un programme pédagogique d'éducation et de sensibilisation à l'environnement avec les acteurs de l'EEDD		2	
	COM2.1	Elaboration et diffusion des outils pédagogique à destination des scolaires et périscolaires en lien avec les associations et les services environnement des collectivités		NC
	COM2.2	Réalisation des actions de sensibilisation sur le terrain en partenariat avec les services environnement des collectivités et les associations d'EEDD du territoire		NC

ETU1	Mettre en œuvre des suivis sur les espèces et les habitats naturels		1	
	ETU1.1	Suivi des oiseaux (nicheurs & hivernants)		étude&suivi
	ETU1.2	Suivi des habitats d'espèces		étude&suivi
	ETU1.3	Alimenter une base de données naturaliste du site Natura 2000		animation
ANIM1	Animer et mettre en œuvre le DOCOB		1	animation
	ANIM1.1	Assistance administrative pour le compte du COPIL		
	ANIM1.2	Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation du DOCOB		
	ANIM1.3	Suivi de la mise en œuvre des actions		
	ANIM1.4	Mise en œuvre des actions issues du DOCOB (contractuelles et hors contrats, diffusion de la Charte)		
	ANIM1.5	Coordination des suivis scientifiques et écologiques		
ANIM2	Veiller à la prise en compte des enjeux ornithologiques dans les projets d'aménagement du territoire et les outils de planification		1	animation
	ANIM2.1	Veille environnementale, coordination avec les politiques publiques, porté à connaissance		
	ANIM2.2	Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences		
	ANIM2.3	Assurer une veille, maitrise et animation foncière pour protéger les sites naturels		

Légende : CN2000 = Contrat Natura 2000
animation = Mesure relevant des missions d'animation
NC = Mesure non contractuelle
étude&suivi = Mesure d'étude et de suivi